

# Congrès AFSP Paris 2013

## ST 27 : Le « nouveau » Front national en question

« Les candidats frontistes aux élections locales : le cas paradoxal des cantonales de 2011 »

Aurélia Troupel

Université Montpellier 1, UMR 5112 CEPEL

aureliatroupel@hotmail.com

– WORK IN PROGRESS –  
Ne pas citer, ne pas diffuser

En dépit d'une imposante littérature, peu de travaux se sont intéressés aux candidats et aux élus du FN aux élections locales<sup>1</sup>. Cette dimension du phénomène frontiste reste en effet encore largement sous-explorée ; pourtant, à l'occasion des élections cantonales de 2011, le parti de Marine Le Pen a enregistré des résultats pour le moins intéressants à étudier même si

---

<sup>1</sup> On peut citer par exemple Birenbaum Guy, François Bastien, « Unité et diversité des dirigeants frontistes », dans Mayer Nonna, Perrineau Pascal (dir. de), *Le Front national à découvert*, Paris, Presses de sciences po, 1996, pp. 83-106 ; Ysmal Colette, « Sociologie des élites du FN », *op. cit.*, pp.107-118.

la rapidité avec laquelle s'est enclenchée la campagne pour l'élection présidentielle et le fait que ces cantonales étaient supposées être les dernières<sup>2</sup> de ce type ont quelque peu occulté ce phénomène. Le score réalisé par le FN en mars 2011 est pourtant intéressant à analyser à plus d'un titre.

**Il est tout d'abord particulièrement élevé** : la progression par rapport au renouvellement de 2008 est particulièrement nette (+ 11 points). Si un effet « série » pourrait quelque peu atténuer l'ampleur de cette progression, puisqu'en 2004, 1998, et 1992, les cantons de cette série offraient déjà au FN des scores plus importants que l'autre série, il n'en demeure pas moins que le parti de Marine Le Pen a amélioré ses résultats. Non seulement il s'agit du meilleur score réalisé pour des élections cantonales (tab.1), mais qui plus est – et c'est là une véritable nouveauté –, ces résultats se sont pratiquement maintenus lors du second tour (-3,5 points) alors qu'habituellement, ils s'effondrent (tab. 2). Ainsi, même lors du renouvellement de 1998, au cours duquel le FN avait obtenu 13,8% au 1<sup>er</sup> tour, ce score avait été divisé par deux lors du second tour (7,4%). De plus, le résultat de mars 2011 aligne les élections cantonales sur les régionales. Il s'agissait jusqu'à présent des élections locales au cours desquelles le FN réalisait ces meilleurs scores au 1<sup>er</sup> tour, sans par ailleurs enregistrer de baisse trop drastique au second tour, ce qui pouvait indiquer qu'il ne s'agissait pas uniquement d'un vote protestataire. Le mode de scrutin – proportionnel de liste –, les enjeux liés à ce type de mandat expliquaient en grande partie pourquoi l'extrême droite parvenait à siéger dans les assemblées régionales. Or, les cantonales de mars 2011 ont amené le FN au même niveau que les régionales, que ce soit en ce qui concerne le *high* score obtenu au 1<sup>er</sup> tour (15% aux régionales de 1998) ou dans le fait d'observer un maintien de ces résultats lors du 2<sup>ème</sup> tour, ce qui était le cas lors des régionales de 2010 et 2004 (tab. 2).

**Tab. 1. Score du FN aux élections cantonales**

	1er tour	2ème tour
2011	15,1	11,6
2008	4,8	0,2
2004	12,1	4,8
2001	7,1	0,6
1998	13,8	7,4
1994	9,7	2,6
1992	12,3	6,4
1988	NC	NC
1985	8,9	NC

Source : election-politique.com

**Tab. 2. Score du FN aux élections régionales**

	1er tour	2ème tour
2010*	11,4	9,2
2004*	14,7	12,4
1998**	15,0	/
1992**	13,6	/
1986**	9,6	/

Source : interieur.gouv.fr (\*);  
france-politique.fr (\*\*)

Les élections de mars 2011 ont donc mis en évidence un FN relativement fort, avec des candidats souvent qualifiés pour le second tour à des élections locales qui sont loin d'être dénuées d'enjeu. Il s'agit de ce fait **d'un score particulièrement significatif** dans le sens où les élections cantonales sont les élections qui, au niveau local et dans une certaine mesure national, offrent le plus de ressources. Véritables tremplins pour accéder à l'Assemblée nationale, les mandats départementaux sont aussi très souvent couplés avec des mandats intercommunaux. Si l'essentiel des conseillers généraux sont également maires – et c'est bien

<sup>2</sup> L'adoption de la réforme des collectivités territoriales (RCT, loi du 16 décembre 2010) avec notamment la création du conseiller territorial avait entraîné la suppression des conseils généraux.

souvent dans le cadre d'un cursus ascendant qu'ils obtenu leur siège au département-, l'autre spécificité des conseillers généraux est leur longévité politique. En effet, le taux de reconduction des sortants dans les assemblées départementales a toujours été élevé (entre 60% et 70% à chaque renouvellement)<sup>3</sup> ; inversement, les conseils régionaux, même lorsque la variable alternance politique est neutralisée (comme ce fut le cas en 2010) se caractérisent par un fort *turn over* de ses élus (60% de renouvellement en 2010)<sup>4</sup>. Alors que les carrières sont plus éphémères, que les assemblées régionales sont plutôt fréquentées par des militants, des élus très politisés mais aussi des techniciens, siègent davantage dans les assemblées départementales des élus généralistes, cumulant et surtout davantage ancrés dans leur territoire. Ainsi, si à plusieurs reprises le FN a eu des conseillers régionaux, ce qui s'explique notamment par le scrutin proportionnel de liste qui favorise la représentation de la pluralité politique, il convient de rappeler que la carrière des conseillers régionaux est non seulement plus éphémère mais aussi plus limitée que celle des conseillers généraux. En effet, lorsqu'ils quittent les conseils régionaux, ce n'est pas nécessairement pour siéger dans d'autres assemblées. Tout se passe au contraire comme si une part non négligeable d'entre eux quittait la scène politique, locale et nationale, après y avoir fait une brève incursion. Au contraire, les conseillers généraux, *via* leur enracinement local préalable – tant personnel<sup>5</sup> qu'électif – bénéficient d'une longévité et d'une multipositionnalité qui font d'eux des figures presque incontournables de la vie politique locale<sup>6</sup>.

Avoir ainsi en 2011 autant de candidats avec un pied sur le pas de la porte des assemblées départementales marque donc une étape en ce qui concerne l'implantation locale de ce parti d'extrême droite importante à souligner, d'autant plus que les conditions d'élection leur étaient particulièrement défavorables.

Le **score réalisé en mars 2011** apparaît en effet comme **étant contre-intuitif**. En effet, plusieurs éléments rendaient la qualification des candidats du parti de Marine Le Pen particulièrement ardue. Le mode de scrutin, uninominal majoritaire à deux tours, est déjà par définition, peu favorable au FN puisqu'il fait la part belle aux candidats bénéficiant d'une forte notoriété et donc aux notables locaux<sup>7</sup>. Mais surtout, le seuil pour accéder au second tour a été rehaussé pour les cantonales de 2011. Cette modification, adoptée dans le cadre de la loi de Réforme des Collectivités Territoriales avait tout d'abord vocation à barrer la route au FN en élevant le seuil pour se qualifier au second tour. Elle permettait ensuite, en faisant passer le pourcentage des inscrits de 10% à 12,5% d'aligner le régime électoral des conseillers généraux sur celui des députés<sup>8</sup>. Or, dans un contexte de faible mobilisation, renforcé par le fait que ces cantonales n'étaient couplées à aucune autre élection<sup>9</sup>, la position de duelliste des candidats frontistes apparaît encore plus intéressante à étudier. En effet, le scrutin de 2011 se caractérise par le plus fort taux d'abstention enregistré pour des élections cantonales avec 55,7% au 1<sup>er</sup> tour, 55,1% au 2<sup>ème</sup> tour (tab. 3).

---

<sup>3</sup> Troupel Aurélia, « Des candidats aux élus : portrait des derniers conseillers généraux (2008-2014) », *Pouvoirs Locaux*, n°93, juin 2012, pp.15-19.

<sup>4</sup> Troupel Aurélia, « Existe-t-il une élite intermédiaire régionale ? Premiers résultats d'enquête sur les conseillers régionaux », *Civitas Europa*, n°27, décembre 2011, pp. 103-119 ; Marchand Christèle, Marrel Guillaume, Troupel Aurélia, « Les derniers conseillers régionaux ? », *Pouvoirs Locaux*, n°88, mars 2011, pp. 128-134.

<sup>5</sup> Une enquête par questionnaires a permis de mesurer cet enracinement à travers des questions portant sur le lieu de naissance de l'enquêté, de ses parents, sa durée d'installation dans le département, etc.

<sup>6</sup> C'est d'autant plus frappant pour les conseillers généraux ruraux.

<sup>7</sup> Sineau Mariette, Mayer Nonna, "The Front national.In Rechtsextreme Parteien: eine mögliche Heimat für Frauen? ", ed. Helga Amesberger and Brigitte Halbmayr, 61-112. Opladen: Leske/Budrich.

<sup>8</sup> Ce sont les deux seules élections à prendre en compte le pourcentage d'inscrits et non de suffrages exprimés (même s'il y a eu une tentative, vaine, pour retenir également ce critère pour les régionales). Cela contribue, comme on le verra plus loin, à durcir les conditions d'élection.

<sup>9</sup> La plupart du temps, les élections cantonales ont lieu en même temps que les municipales ou les régionales.

Tab. 3. Taux d'abstention aux élections cantonales

	1er tour	2ème tour
2011	55,7	55,1
2008	35,1	44,5
2004	36,1	33,5
2001	34,4	43,8
1998	39,5	45,0
1994	39,6	41,2
1992	29,3	38,0
1988	50,9	53,0
1985	33,3	33,7
1982	31,8	29,7

Source : election-politique.com

L'enregistrement d'un tel score dans ces conditions conduit à s'interroger sur l'état des forces du parti de Marine Le Pen dans le cadre de ces élections cantonales. Si le scrutin de mars 2011 semble constituer un tournant par rapport aux précédentes consultations, deux changements sont susceptibles d'avoir eu un effet sur le score des candidats FN. Tout d'abord, l'arrivée à la tête du parti de Marine Le Pen et la médiatisation de son entreprise de dédramatisation pourraient expliquer pourquoi les candidats frontistes ont recueilli autant de suffrages. Décomplexés, les électeurs auraient davantage voté pour les candidats de ce parti d'extrême droite lors de la dernière consultation avant les présidentielles de 2012. Ensuite, second élément pouvant expliquer ces résultats : le changement de règle électorale. Aussi surprenant que cela puisse paraître, ce simple rehaussement de seuil pour se qualifier au second tour semble avoir profondément modifié les conditions d'élection. En les durcissant, *a fortiori* dans un contexte de très forte abstention s'expliquant notamment par le découplage des cantonales, il aurait limité le nombre de candidats qualifiés pour le second tour, suscitant ainsi des configurations électorales relativement inédites. Si ce facteur a contribué à créer un climat favorable à l'éclosion des candidatures frontistes, leur position de duelliste s'explique également par le fait que le FN semble avoir opté pour une stratégie d'alignement. Plusieurs indicateurs tendent en effet à démontrer qu'en 2011, il se serait glissé dans les pas des deux grandes formations, que ce soit en termes de présentation ou de sélection des candidats. Pour le dire autrement, le FN aurait, en 2011, davantage travaillé l'implantation locale de ses candidats ce qui constitue l'une des ressources cardinales pour des élections cantonales<sup>10</sup>.

<sup>10</sup> Ce point n'est pas sans rappeler les efforts déployés en d'autres temps par le Parti socialiste et le Parti communiste qui, pour espérer emporter un siège au département, avaient à leur tour privilégié des candidats bénéficiant d'une implantation locale. Cf. Cricqui Etienne, *Le personnel politique local*, Presses universitaires de Nancy, 1986.

## ***I- Mars 2011 : des configurations électorales favorables à la qualification des candidats frontistes ?***

Au-delà du seul résultat du FN (15,1% ; 11,6% tab.1) au niveau national en mars 2011, c'est davantage les scores enregistrés par ces candidats et surtout leur présence au second tour qui démontrent qu'une étape a été franchie lors de ce scrutin. En effet, ce nombre de duellistes frontistes semble d'autant plus important qu'à l'occasion de ces élections, le FN a modifié sa stratégie de présentation des candidats. Bien qu'ayant investi moins de candidats, ceux-ci ont pourtant obtenu de meilleurs résultats qui leur ont, compte-tenu des configurations électorales, ouvert les portes du second tour.

- ***Une stratégie de présentation des candidats payante ?***

S'intéresser à la stratégie de présentation des candidats mise en œuvre par le FN permet essentiellement de pouvoir apprécier leur « qualité ». Qu'il s'agisse dans un premier temps, d'observer leur diffusion sur le territoire ou dans un deuxième temps, d'analyser leurs résultats, force est de constater que ce premier indicateur renseigne sur l'état des forces du parti. Mis en perspective avec les renouvellements précédents (2004, 1998 et 1992<sup>11</sup>), il met également en lumière le tournant marqué par le scrutin de 2011.

### *Diffusion sur le territoire :*

Jusqu'alors, le Front national était avec le Parti communiste, la formation politique qui présentait le plus de candidats aux élections cantonales (tab. 4<sup>12</sup>). Cette faculté à pouvoir présenter autant de candidats peut s'apparenter à une démonstration de force dans la mesure où cela nécessite des ressources humaines – il faut trouver des candidats portant la bannière FN – et financières – il faut assumer une campagne électorale dont les frais ne seront pas nécessairement remboursés. Cela permet également de pouvoir diffuser sur tout le territoire national, de s'inscrire dans une logique d'omniprésence dans la mesure où il y a un candidat en lice dans près des ¾ des cantons<sup>13</sup> (tab. 5).

**Tab. 4. Nuance politique des candidats au 1T**

	2011	%_2011	2004	%_2004	1998	%_1998	1992	%_1992
SOC	1 516	14,6	1 503	12,2	1 531	13,7	1 660	14,2
FN	1 441	13,9	1 850	15,0	1 928	17,3	1 874	16,0
COM	1 395	13,5	1 671	13,6	1 812	16,2	1 973	16,9
UMP	1 136	11,0	1 378	11,2	882	7,9	851	7,3
VEC	1 172	11,3	739	6,0	728	6,5	1 392	11,9
DVD	1 005	9,7	1 354	11,0	1 578	14,1	1 592	13,6
DVG	602	5,8	896	7,3	790	7,1	/	/
Autres	2 094	20,2	2 909	23,7	1 910	17,1	2 362	20,2
Total	10 361	100,0	12 300	100,0	11 159	100,0	11 704	100,0

source : Ministère de l'Intérieur

<sup>11</sup> Comme le renouvellement des conseillers généraux a lieu par moitié, ont été retenues les dates des scrutins correspondant à la série de 2011.

<sup>12</sup> Les % relatifs au RPR, plus faibles, peuvent s'expliquer par la présence de candidats UDF regroupés dans la catégorie « autre ».

<sup>13</sup> La situation était similaire lors des cantonales de 1986 : Birenbaum Guy, *op.cit.*, p. 86.

La stratégie de présentation des candidats en 2011 a quelque peu changé. Tout d'abord, bien que le FN reste l'un de partis investissant le plus de candidats (13,9% des prétendants à un siège en 2011 sont partis sous cette étiquette), son nombre de candidats a continué de diminuer (15% en 2004 ; 17,3 en 1998). Si cette baisse de candidats n'avait pas en 2004 eu de répercussions sur la stratégie de diffusion du FN puisqu'il était présent dans presque chaque canton renouvelable, en 2011 celle-ci a été plus adaptée. Alors qu'en 2004, 87,6% des cantons sont couverts, en 2011 ce pourcentage tombe à 48,3% (tab. 5). La nouveauté de 2011 consiste en d'une part, l'explosion de départements en situation intermédiaire (44,9%), c'est-à-dire ayant des candidats dans une partie seulement des cantons renouvelables (contre 10,1% en 2004). D'autre part, des départements ont été partiellement voire totalement abandonnés (n=6). A l'occasion de ce scrutin, le FN semble avoir procédé à un ajustement plus manifeste : les départements qu'il a désinvestis (la Corrèze, la Creuse) correspondent d'ailleurs à ceux qui ont également été délaissés par les autres formations politiques.

**Tab. 5. Stratégies de présentation des candidats FN (en nb de départements) (France métropolitaine, hors IDF)**

	2011	%_2011	2004	%_2004
Candidats présents dans tous les cantons	27	30,3	65	73,0
Candidats présents dans presque tous les cantons	16	18,0	13	14,6
Presque pas de candidats (à un ou deux près)	4	4,5	2	2,2
Pas de candidat du tout	2	2,2	0	0,0
Situation intermédiaire	40	44,9	9	10,1
<b>Total</b>	<b>89</b>	<b>100,0</b>	<b>89</b>	<b>100,0</b>

source : Ministère de l'Intérieur

Tout se passe donc comme si entre peut-être des contraintes financières mais surtout une stratégie d'alignement sur le fonctionnement des grandes formations, le FN avait renoncé à une stratégie d'omniprésence pour se concentrer sur les territoires « gagnables » à court ou moyen terme. Ce changement semble avoir été efficace dans la mesure où même en ayant moins de candidats, le FN enregistre en 2011 de bons résultats.

#### « Qualité » des candidatures :

Plusieurs indicateurs démontrent qu'en dépit d'une diminution des investitures, celles-ci semblent avoir gagné en « efficacité » dans la mesure où la performance électorale des candidats frontistes en 2011 est bien élevée que lors des scrutins précédents.

Le gain en 2011, en termes de candidats présents au second tour, est particulièrement net. D'une part, la part de candidats FN sur l'ensemble des qualifiés pour le 2<sup>ème</sup> tour connaît une augmentation manifeste (+ 4,6p. par rapport à 2004) ; il s'agit-là du plus fort pourcentage enregistré sur la période 1992-2011 par le FN (tab. 6). D'autre part, en numérique, la progression par rapport à 2004 est encore plus nette puisque le nombre de qualifiés FN est passé de 280 en 2004 à 403 en 2011.

**Tab. 6. Nuance politique des candidats au 2T**

	2011	%_2011	2004	%_2004	1998	%_1998	1992	%_1992
SOC	934	29,9	1 011	30,1	967	29,0	774	24,2
FN	403	12,9	280	8,3	309	9,3	291	9,1
COM	121	3,9	120	3,6	157	4,7	192	6,0
UMP	616	19,7	907	27,0	534	16,0	541	16,9
VEC	84	2,7	33	1,0	21	0,6	67	2,1
DVD	354	11,3	455	13,6	540	16,2	541	16,9
DVG	221	7,1	268	8,0	246	7,4		
Autres	391	12,5	280	8,3	558	16,7	786	24,6
Total	3 124	100,0	3 354	100,0	3 332	100,0	3 192	100,0

source : Ministère de l'Intérieur

L'amélioration de la performance des candidats frontistes se traduit aussi par le fait que les probabilités de figurer au second tour sont bien plus élevées. En 2011, un peu plus d'un candidat frontiste sur 3 s'est qualifié alors que qu'au cours des renouvellements précédents, seul 1 candidat sur 6 se trouvait dans une situation similaire (tab. 7).

**Tab. 7. Ratio nb de candidats au 2T/nb de candidats présents au 1T**

	2011	2004	1998	1992
SOC	1,6	1,5	1,6	2,1
FN	3,6	6,6	6,2	6,4
COM	11,5	13,9	11,5	10,3
UMP	1,8	1,5	1,7	1,6
VEC	14,0	22,4	34,7	20,8
DVD	2,8	3,0	2,9	2,9
DVG	2,7	3,3	3,2	
Autres	5,4	10,4	3,4	3,0
Total	3,3	3,7	3,3	3,7

source : Ministère de l'Intérieur

Comparé aux autres formations politiques, ce ratio place le FN dans une situation intermédiaire. Si celui du PS et de l'UMP est bien plus fort (respectivement 1,6 et 1,8), le FN offre en revanche de meilleures chances de qualification à ses candidats que le Parti communiste (11,5) qui pourtant présente depuis 1992 un nombre sensiblement équivalent de prétendants que le FN (tab. 4). Cela signifie donc qu'il ne s'agit plus de candidatures de témoignages mais qu'au contraire, les frontistes deviennent des adversaires avec lesquels il faut compter et pas seulement dans le cadre de triangulaires.

Les résultats à l'issue du 1<sup>er</sup> tour de 2011 montrent à quel point le parti d'extrême-droite s'est imposé comme la troisième force, talonnant même sévèrement l'UMP puisqu'il obtient 15,1% des suffrages (contre 17% pour l'UMP)<sup>14</sup>. En 2004, les écarts étaient beaucoup plus marqués puisque le PS obtenait 26,2%, l'UMP 20,9% et le FN 12,1%. Or, dans le contexte électoral de 2011, être ainsi au coude à coude avec le n°2 n'est pas sans conséquences. En effet, en durcissant les conditions d'élection, le rehaussement du seuil pour figurer au

<sup>14</sup> Source : election-politique.com. Le PS a lui obtenu 24,9%

deuxième tour a déclenché la mise en œuvre plus massive de la procédure alternative de qualification : le repêchage<sup>15</sup>.

- **Des candidats FN plus repêchés que qualifiés**

Le nombre élevé de candidats frontistes qualifiés pour le second tour peut sembler paradoxal dans la mesure où le renouvellement de 2011 est celui au cours duquel les prétendants FN ont été les moins nombreux à dépasser les 12,5% d'inscrits. Ils ne sont que 4,7% à franchir cette barre alors qu'en 2004 ils étaient 5,6% et 7,8% en 1998 (tab. 8).

**Tab. 8. Résultats des candidats FN aux élections cantonales (en nb de candidats)**

	2011*	%_2011*	2004	%_2004	1998	%_1998	1992	%_1992
Score inférieur à 10% des inscrits	874	79,8	1526	82,5	1577	81,8	1559	83,2
Score entre 10% et 12,4% des inscrits	169	15,4	220	11,9	201	10,4	187	10,0
Score supérieur à 12,5% des inscrits	52	4,7	104	5,6	150	7,8	128	6,8
<i>Sous-total supérieur à 10% des inscrits</i>		<i>20,2</i>		<i>17,5</i>		<i>18,2</i>		<i>16,8</i>
<b>Total</b>	<b>1095</b>	<b>100,0</b>	<b>1850</b>	<b>100,0</b>	<b>1928</b>	<b>100,0</b>	<b>1874</b>	<b>100,0</b>

source : Ministère de l'Intérieur

Cette situation paradoxale est directement provoquée par le rehaussement de seuil institué par la Réforme des collectivités territoriales. Ce passage de 10% à 12,5% visait assez clairement à barrer la route au Front national. La lecture du tableau 8 semble indiquer qu'*a priori*, cet objectif aurait été atteint dans la mesure où 15,4% des candidats frontistes se situent dans ce sas qui entrave désormais l'accès aux assemblées départementales. Comparé aux résultats des renouvellements précédents, ce pourcentage de candidats désormais disqualifiés apparaît en nette augmentation (15,4% au lieu de 11,9% puis 10,4%).

Mais, la réforme des collectivités territoriales a, ce faisant, profondément modifié la structuration de la compétition<sup>16</sup> : si les cantonales de 2004 ont été particulièrement disputées, celles de 2011 en revanche donnent plutôt l'impression d'avoir été bradées. Or, la place des candidats frontistes, dans ces configurations, a évolué.

En 2004, les principaux cas de figure apparus dans les cantons renouvelables étaient soit un duel entre deux candidats ayant franchi plus ou moins largement la barre des 12,5% des inscrits<sup>17</sup> (c'était le cas dans 35% des cantons renouvelables), soit un affrontement entre plusieurs candidats (triangulaires, quadrangulaires) (44% des cas) (Tab. 9).

<sup>15</sup> Le code électoral prévoit en effet que sont qualifiés pour le deuxième tour les candidats ayant recueillis 12,5% des inscrits ; mais pour que l'élection puisse se dérouler dans de bonnes conditions – et qu'il y ait donc bien deux candidats qui s'affrontent –, un candidat n'ayant pas nécessairement atteint le seuil requis peut également être présent. Pour obtenir ce billet de rattrapage, il faut alors avoir obtenu le plus de voix.

<sup>16</sup> Pour retracer les configurations électorales de chaque canton, il a été nécessaire de circonscrire l'objet d'étude. Cette sous-partie porte donc exclusivement sur les candidats du Languedoc-Roussillon. Pour plus de détails, cf. l'encadré « méthodologie ».

<sup>17</sup> Pour effectuer une comparaison avec 2011, il a semblé plus pertinent de prendre en compte le seuil de 12,5% même si à cette date-là, c'était celui de 10% qui s'appliquait.



Tab. 9. Configurations électorales dans les cantons renouvelables en 2004 dans le LR

	Aude	Gard	Hérault	Lozère	PO	Total
<b>Election au 1er tour</b>	3	1	1	4	0	9
<b>Configuration qualification 2ème tour</b>						
<i>2 candidats &gt; à 12,5% inscrits</i>	6	5	13	3	6	33
<i>1 candidat &gt; à 12,5%, l'autre &gt;à 10%</i>	1	1	4	0	1	7
<i>1 candidat &gt; à 12,5%, l'autre repêché (&lt; à 10%)</i>	2	1	1	0	0	4
<i>2 candidats repêchés</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Triangulaires et plus</i>	6	15	7	5	9	42
<b>Total</b>	18	23	26	12	16	95

source : Ministère de l'Intérieur

Sans réelle surprise, les candidats frontistes se sont essentiellement retrouvés au cœur des triangulaires (tab. 10).

Tab. 10. Place des candidats FN dans les configurations électorales de 2004 dans le LR

	Aude	Gard	Hérault	Lozère	PO	Total
<b>Election au 1er tour</b>	0	0	0	0	0	0
<b>Configuration qualification 2ème tour</b>						
<i>2 candidats &gt; à 12,5% inscrits</i>	0	0	0	0	0	0
<i>1 candidat &gt; à 12,5%, l'autre &gt;à 10%</i>	1	1	0	0	1	3
<i>1 candidat &gt; à 12,5%, l'autre repêché (&lt; à 10%)</i>	0	0	1	0	0	1
<i>2 candidats repêchés</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Triangulaires et plus</i>	2	9	9	0	5	25
<b>Elimination au 1er tour</b>	15	13	16	1	10	55
<b>Total</b>	18	23	26	1	16	84

source : Ministère de l'Intérieur

## Méthodologie

*La constitution d'une base de données sur les candidats aux cantonales de 2011 uniquement en France métropolitaine (hors IDF<sup>18</sup>)*

Pour mesurer le poids des configurations électorales, une base de données a été spécifiquement créée. Afin de pouvoir faire une comparaison avec le renouvellement de 2004 et aussi pouvoir introduire la dimension « notoriété électorale », seule la partie de la base correspondant à la région Languedoc-Roussillon a été exploitée dans le cadre de cette communication.

<sup>18</sup> L'exclusion de l'Île de France s'explique pour des raisons techniques : il restait à saisir les résultats pour quelques-uns de ces départements mais les informations ne sont aujourd'hui plus disponibles, le site du ministère de l'Intérieur ne présentant que les % de SE. Par ailleurs, le site du Ministère de l'Intérieur ne fait pas non plus apparaître pour le scrutin de 2011 les résultats pour la France entière des diverses formations politiques. Ces informations ont été retrouvées sur le site : [election-politique.com](http://election-politique.com)

Dans un premier temps, les résultats pour chacun des candidats de chaque canton ont été saisis manuellement à partir du site ([interieur.gouv.fr](http://interieur.gouv.fr))<sup>19</sup>. Cette étape était indispensable pour pouvoir ensuite procéder à la codification des configurations électorales. En fonction de résultats, plusieurs cas de figures avaient été identifiés : le candidat était soit élu au 1<sup>er</sup> tour, soit éliminé, soit qualifié ou enfin repêché.

Dans un second temps une distinction pour mesurer l'influence du rehaussement de seuil entre les « vrais » repêchages (pour les candidats n'ayant même pas franchi la barre des 10% des inscrits et les « faux » repêchages, pour les candidats « victimes » de la réforme dans la mesure où leur score se situait entre 10% et 12,4% des inscrits). La même opération a enfin été reproduite pour les candidats de 2004.

### *L'enrichissement de la base de données des candidats aux cantonales de 2011 dans le Languedoc-Roussillon*

Pour expliquer ces différentes configurations, un indicateur de « notoriété électorale » a été créé. Il s'agissait en effet de voir à quel point les candidats bénéficiant d'une forme de notoriété parvenaient plus facilement à se qualifier en dépit de conditions d'élections durcies. La principale difficulté, dans le cas des candidats frontistes, tient au fait qu'ils ne détiennent presque aucun mandat (ni local, ni national). Or, il s'agit bien souvent de l'indicateur utilisé pour parler de notoriété. Il a toutefois semblé intéressant de prendre en compte la notion de candidature. En effet, être candidat à une élection même sans être nécessairement amené à siéger dans une assemblée constituée à la fois une entrée dans le « métier » politique mais aussi une sortie de l'anonymat (*a fortiori* dans le cas d'élections cantonales se déroulant au scrutin majoritaire au cours desquelles la campagne se fait sur le nom du candidat, sur son identification).

Ainsi, dès que cela a été possible, il a été regardé si le candidat aux cantonales s'était également présenté à d'autres élections (comme les régionales par exemple). Ont ainsi été pris en compte :

- *pour les mandats obtenus* : les municipales (2008), cantonales (2004), régionales (2004, 2010), sénatoriales (2008, 2011) et législatives (2012).
- *pour les candidatures* : les cantonales (2004), régionales (2004, 2010) et législatives (2012) (suppléances incluses)

La situation, en 2011, est toute autre. Si le rôle des candidats frontistes a évolué, c'est essentiellement parce que le contexte électoral a été totalement redessiné suite à l'entrée en vigueur de la réforme des collectivités territoriales. Le découplage des cantonales de mars 2011 ainsi que le rehaussement du seuil ont rendu les conditions d'élection plus difficiles. En effet, dans certains cas pour recueillir 12,5% des inscrits il fallait compte-tenu de l'abstention, obtenir presque le double de suffrages. Ceci explique en grande partie pourquoi ceux qui auraient dû être les derniers conseillers généraux ont été dans certains cas très mal élus. Lors du dernier renouvellement, les situations ont été en effet plus contrastées. Si un peu moins d'1/3 des conseillers généraux ont été élus dès le premier tour (contre 9,5% en 2004), ce

---

<sup>19</sup> Je tiens à remercier Mehdi Bennis qui m'a aidé dans cette entreprise fastidieuse.

renouvellement se caractérise en revanche par la disparition presque totale des triangulaires (1,1% contre 44,2% en 2004), avec, comme contrepartie, une explosion d'élections se déroulant avec au moins un candidat repêché (35,8% contre 4,2%). Ce sont essentiellement les cantons urbains qui ont pâti, étant donné le taux d'abstention, de cette réforme.

Tab. 11. Configurations électorales dans les cantons renouvelables en 2011 dans le LR

	Aude	Gard	Hérault	Lozère	PO	Total	% Total
<b>Election au 1er tour</b>	5	5	5	11	4	30	31,6
<b>Configuration qualification 2ème tour</b>							
2 Candidats > 12,5% inscrits	9	10	6	1	4	30	31,6
1 candi > 12,5 + 1 repêché	3	5	10	0	6	24	25,3
2 candidats repêchés	0	3	5	0	2	10	10,5
Triangulaire	1	0	0	0	0	1	1,1
<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>23</b>	<b>26</b>	<b>12</b>	<b>16</b>	<b>95</b>	<b>100,0</b>
<b>Effets du rehaussement</b>							
Triangulaires évitées (disqualifiés)	5	3	3	0	3	14	14,7
Nb cantons avec repêchage d'au - 1 candi.	3	8	15	0	8	34	35,8
% de cantons avec repêchage	16,7	34,8	57,7	0,0	50,0		
% de cantons où les 2 candidats = repêchés	0,0	13,0	19,2	0,0	12,5		

source : Ministère de l'Intérieur

Dans ce contexte, les candidats frontistes doivent en grande partie leur présence au second tour au dispositif du repêchage (24,1% d'entre eux) ou au processus classique de qualification (16,9%) (tab. 12). Si près de la moitié a été éliminée – en ce sens qu'ils n'ont pas franchi la barre des 10% des inscrits – 9,6% ont été disqualifiés compte-tenu du rehaussement.

Tab. 12. Place des candidats FN dans les configurations électorales de 2011 dans le LR

	Aude	Gard	Hérault	Lozère	PO	Total	% Total
<b>Election au 1er tour</b>	0	0	0	0	0	0	0
<b>Configuration qualification 2ème tour</b>							
<i>Disqualifiés (entre 10% et 12,4%)</i>	2	3	1	0	2	8	9,6
<i>Qualifiés (&gt; à 12,5%)</i>	3	5	5	0	1	14	16,9
<i>Repêchés</i>	2	6	8	0	4	20	24,1
<b>Elimination au 1er tour</b>	8	9	11	4	9	41	49,4
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>23</b>	<b>25</b>	<b>4</b>	<b>16</b>	<b>83</b>	<b>100</b>

source : Ministère de l'Intérieur

Bien que près d'1/4 des candidats frontistes aient obtenu leur billet pour le second tour grâce au repêchage, cela ne signifie pas pour autant qu'il s'agit de candidats de « second ordre ». En effet, d'une part, seul le candidat arrivé en tête au premier tour peut bénéficier de ce dispositif. D'autre part, il s'agit, la plupart du temps, de « faux » repêchage (65%). Même si le pourcentage de cantons dans lesquels aucun des candidats n'a atteint la barre des 12,5% est loin d'être négligeable (10,5% des cantons), illustrant à quel point certains conseillers ont été très mal élus, les candidats frontistes repêchés ont bien souvent du passer par cette étape à cause du rehaussement en ce sens que leur score se situe entre 10 et 12,4% des inscrits.

Dans cette logique de duels, sous-jacente à ce rehaussement qui vise à limiter le nombre de concurrents, les candidats frontistes ont trouvé leur place. Il reste à déterminer pourquoi ces candidats ont enregistré des scores les plaçant en pôle position.

## ***II- Les ressorts des duellistes frontistes***

Quels sont les ressorts ayant permis à ces candidats d'obtenir de tels *high score* ? Est-ce la bannière politique sous laquelle ils sont partis ? Parce qu'il s'agit de candidats jouant selon les mêmes règles du jeu<sup>20</sup>, implicites, que les autres formations politiques ? Qu'en ce sens, le FN aurait amorcé depuis quelques années un alignement sur les critères de sélection de ses candidats correspondant à ceux retenus par les autres partis ? Outre l'implantation locale, les candidats frontistes présentent-ils des caractéristiques sociodémographiques s'approchant de l'UMP et du PS ?

- ***Des candidats bénéficiant d'une implantation locale « électorale »***

Mesurer l'implantation locale de ces candidats en l'absence de données d'enquête s'avère ardu. En effet, seules les réponses à des questionnaires permettent de mesurer réellement l'enracinement local en prenant en compte par exemple le lieu de naissance, etc. des candidats. Les seules informations sociodémographiques disponibles, celles figurant dans les fichiers du Ministère de l'Intérieur sont pauvres et n'apportent sur ce sujet aucun élément puisque sont seulement renseignés le sexe, l'âge et la CSP. Aussi, cette « implantation »<sup>21</sup> locale ne pourra-t-elle être mesurée que par le biais de la carrière électorale des candidats<sup>22</sup>. Malgré le défi et le bricolage méthodologique que cela suppose, il semble essentiel d'essayer de retracer, de saisir même partiellement cette question de l'implantation locale des candidats frontistes. Outre le fait que la présidente du FN communique de plus en plus sur le sujet<sup>23</sup> et que l'ancrage local semble constituer une priorité pour le parti, comme en témoigne par exemple la médiatisation du jeune candidat à la législative partielle de Villeneuve-sur-Lot<sup>24</sup>, il est essentiel de prendre la mesure de cet élément car il s'agit d'une ressource essentielle dans une élection cantonale.

Pour mesurer cette implantation locale des candidats frontistes, deux indicateurs ont été mobilisés : le taux de reconduction des candidats sortants et leur notoriété électorale.

Le taux de candidats en 2011 qui s'étaient déjà présentés lors du renouvellement précédent (2004) semble assez bas puisqu'il n'est que de 27%. Cela signifie que près des ¾ des prétendants frontistes en 2011 étaient des primo-candidats aux cantonales. Cela témoignerait, en creux, de la difficulté de ce parti à stabiliser son recrutement au niveau local, à fidéliser finalement ses candidats<sup>25</sup> alors même qu'il est en mesure depuis près de 20 ans de présenter des candidats sur pratiquement l'ensemble du territoire. Ce pourcentage de candidats sortants

---

<sup>20</sup> Bailey F.G. *Les règles du jeu politique : étude anthropologique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1971.

<sup>21</sup> Le terme « implantation » est à prendre avec précaution car il pourrait amener à penser que les candidats FN ne sont pas des locaux, qu'ils ont été parachutés. Or, en l'absence de données précises, rien ne permet de confirmer ou d'infirmer cette hypothèse.

<sup>22</sup> Concernant la création de l'indicateur de notoriété électorale, cf. l'encadré « méthodologie ».

<sup>23</sup> Marine Le Pen affirmait par exemple en 2012 que l'« implantation locale » du FN constitue bien aujourd'hui la première « priorité » du parti (*La Croix*, 23 septembre 2012)

<sup>24</sup> Outre son jeune âge, Etienne Bousquet-Cassagne est présenté comme étant « le fils de son père », personnalité bénéficiant d'une forte notoriété et il est également président de la chambre d'agriculture.

<sup>25</sup> Ce point pourrait être à l'avenir solutionné si les chances de victoires sont plus élevées ; cela peut en effet remotiver les militants, susciter des vocations.

est cependant deux fois plus élevé qu'en 2004, ce qui tendrait à montrer que le parti d'extrême droite est dans une phase d'implantation. On retrouve en effet une logique similaire pour les élections régionales cette fois-ci de 2010. A cette occasion, les listes régionales comportaient 27,3% de candidats qui s'étaient présentés lors des précédentes régionales (2004). Mais cette tendance à l'investiture de candidats faisant partie du paysage local est encore plus manifeste dès lors qu'est mobilisé l'indicateur de notoriété électorale.

La seule stratégie d'implantation locale que peut déployer le FN, en l'absence d'élus pouvant davantage profiter de leur notabilité (comme un maire se présentant aux cantonales par exemple), est de présenter aux élections les mêmes candidats. Cela participe d'une logique d'identification du candidat et donc dans une certaine mesure de personnalisation tout en banalisant sa présence. Pour construire cet indicateur de notoriété locale ont donc été pris en compte les mandats possibles que pouvaient détenir les candidats frontistes quelques années avant le renouvellement de 2011 mais surtout leurs candidatures éventuelles à d'autres scrutins comme les régionales (2004 et 2010), les cantonales (2004) et les législatives (2012) (Cf. Encadré « méthodologie »).

Il ressort que plus de la moitié des candidats frontistes (53%) est connue localement, en ce sens qu'ils ont été candidats à au moins une autre élection que les cantonales de 2011. Et encore ce pourcentage ne prend-il pas en compte les candidatures aux municipales de 2008. L'étude un peu plus poussée de cette « notoriété électorale » met en lumière deux points. Tout d'abord, s'agissant de « l'épaisseur » de cette notoriété, force est de constater qu'elle est relativement étoffée dans la mesure où ¼ des candidats frontistes se sont présentés à plus de deux autres consultations (tab. 13).

**Tab. 13. Nb de critères sur lesquels se fonde la notoriété électorale des candidats FN**

	Nb de candidats	%
0	39	47,0
1	21	25,3
2	10	12,0
3	7	8,4
4	6	7,2
<b>Total</b>	<b>83</b>	<b>100,0</b>

source : Ministère de l'Intérieur

Ensuite, cette notoriété repose essentiellement sur des candidatures à des élections locales, et plus précisément régionales. Or, il s'agit-là d'un phénomène relativement atypique dans la mesure où généralement, compte-tenu de l'histoire de ces deux institutions, des profils de leurs élus, existe entre ces deux assemblées locales une frontière relativement étanche (en témoigne par exemple la quasi-inexistence de cumul entre ces deux mandats). Cette spécificité peut donner lieu à deux types d'explication ; dans un premier cas, elle démontrerait la volonté du parti de Marine Le Pen de privilégier coûte que coûte l'implantation de ses candidats. Dans un deuxième cas, cela pourrait illustrer la faible capacité du FN à recruter des candidats, ce qui l'amènerait à piocher régulièrement dans le même vivier<sup>26</sup>. Pour l'heure,

<sup>26</sup> Pour essayer d'apporter des réponses, il sera regardé ultérieurement si les candidats aux cantonales de 2011 étaient déjà en lice pour le renouvellement de 2008. Si tel était le cas, cela tendrait à confirmer l'hypothèse d'un problème de recrutement.

cette stratégie de « recyclage » des candidats apparaît une nouvelle fois à l'occasion des législatives de 2012 puisque 27,7% des candidats aux cantonales de 2011 ont également essayé de briguer un siège à l'Assemblée, que ce soit en tant que titulaire ou en tant que suppléant.

L'intérêt de cultiver cette implantation électorale est de favoriser les chances d'élection de ses candidats. Le lien entre le niveau de cette notoriété et les probabilités d'être qualifiés, repêchés ou même disqualifiés (c'est-à-dire ayant tout de même réalisé un score supérieur à 10% des inscrits) est assez net. Si dans certains départements, la dimension « vote protestataire » peut légèrement brouiller le signal dans la mesure où des primo-candidats sont repêchés, ce qui tendrait à montrer que c'est l'étiquette politique qui aurait suscité l'adhésion plus que le candidat en lui-même (c'est le cas dans le Gard par exemple), dans les autres départements, la relation entre ces deux variables fonctionnent bien (tab. 14).

**Tab. 14. Configuration électorale et notoriété électorale des candidats FN dans les PO en 2011**

	Éliminés	Disqualifiés	Qualifiés	Repêchés
0	6			
1	3	1		1
2			1	3
3		1		
4				
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>4</b>

source : Ministère de l'Intérieur

Cette dimension « notoriété électorale » n'occulte toutefois pas le label partisan. Elle fonctionne plutôt comme un mécanisme de renforcement, permettant de faciliter le processus d'accession au deuxième tour. Dans une logique assez proche, l'alignement des caractéristiques sociologiques des candidats frontistes sur ceux des autres formations politiques contribuent, sur certains critères, à les « normaliser ».

- ***Une tendance à la « normalisation » des candidats frontistes ?***

Les maigres données présentes dans les fichiers du Ministère de l'Intérieur permettent de constater que les candidats présentés par le parti de Marine Le Pen au cours des cantonales de 2011 tendent à avoir des caractéristiques se rapprochant de celles des autres candidats<sup>27</sup>. Si à première vue, cette tendance ne semble pas manifeste, la comparaison avec les données sociologiques des candidats de 2004 met en lumière la réduction de l'écart entre les candidats frontistes et les autres.

C'est particulièrement le cas pour le sexe et l'âge des prétendants. S'agissant du pourcentage de femmes présenté par le FN, il est, en 2011, très légèrement supérieur à la moyenne (25,3% au lieu de 23,5%, soit un écart de 1,8). Si le PS et l'UMP ont tendance à investir plus d'hommes que de femmes, force est de constater que par rapport au renouvellement de 2004, le FN a lui aussi entrepris de se rapprocher de la moyenne en

<sup>27</sup> Pour d'autres informations sur les candidats, cf. IFOP-Micheau Frédéric, « Analyse sur le profil des candidats aux élections cantonales de 2011 », mars 2011.

privilégiant les candidatures masculines. En l'absence de contrainte législative – la seule obligation en termes de parité en 2011 consistant à avoir un remplaçant de sexe opposé – les partis ont, pour cette seule élection, la faculté d'accorder comme bon leur semble l'investiture à des candidats masculins ou féminins. En 2004, le FN avait davantage joué la carte de la féminisation en présentant 32,2% de candidates (tab. 14).

**Tab. 14. Sexe des candidats des principales formations aux cantonales de 2011**  
(France métropolitaine hors IDF)

	Femmes		Hommes		Total	
	nb	%	nb	%	nb	%
COM	302	30,2%	698	69,8%	1000	100,0%
DVD	95	12,6%	656	87,4%	751	100,0%
DVG	51	12,4%	359	87,6%	410	100,0%
EXG	60	25,0%	180	75,0%	240	100,0%
<b>FN</b>	<b>277</b>	<b>25,3%</b>	<b>818</b>	<b>74,7%</b>	<b>1095</b>	<b>100,0%</b>
PG	51	29,0%	125	71,0%	176	100,0%
SOC	240	21,8%	860	78,2%	1100	100,0%
UMP	139	17,6%	649	82,4%	788	100,0%
VEC	284	34,6%	536	65,4%	820	100,0%
<b>Total général</b>	<b>1499</b>	<b>23,5%</b>	<b>4881</b>	<b>76,5%</b>	<b>6380</b>	<b>100,0%</b>
écart à la moyenne 2011		1,8%				
écart à la moyenne 2004		9,9%				

source : Ministère de l'Intérieur

Concernant l'âge des candidats, la tendance observée est similaire. Les candidats frontistes en 2011 sont sur-représentés aux extrêmes (+7,3 p. chez les moins de 40 ans ; + 6,8 p. chez les 70 ans et +) (tab. 15). Cela se traduit par un creux dans la catégorie pourtant centrale des conseillers généraux : les 50-59 ans. Si ces écarts à la moyenne sont très prononcés, il n'en demeure pas moins que comparé à 2004, le parti d'extrême droite les a réduits. En effet, en 2004, la sur-représentation des moins de 40 ans était déjà aussi nette. Cependant, les différences étaient beaucoup plus marquées chez les 50-59 (-15p.) et chez les 70 ans et + (+ 11,6p.). Qui plus est, lors du dernier scrutin, le FN est parvenu à combler l'écart qui existait auparavant chez les 40-49.

Tab. 15. Age des candidats des principales formations aux cantonales de 2011 (France métropolitaine hors IDF)

	Moins de 40 ans		40-49		50-59		60-69		70 ans et +		Total	
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%
COM	128	12,8%	153	15,3%	382	38,2%	297	29,7%	40	4,0%	1000	100,0%
DVD	70	9,3%	125	16,6%	239	31,8%	271	36,1%	46	6,1%	751	100,0%
DVG	37	9,0%	69	16,8%	143	34,9%	142	34,6%	19	4,6%	410	100,0%
EXG	38	15,8%	37	15,4%	96	40,0%	61	25,4%	8	3,3%	240	100,0%
FN	244	22,3%	184	16,8%	276	25,2%	257	23,5%	134	12,2%	1095	100,0%
PG	31	17,6%	34	19,3%	61	34,7%	47	26,7%	3	1,7%	176	100,0%
SOC	135	12,3%	209	19,0%	349	31,7%	361	32,8%	46	4,2%	1100	100,0%
UMP	132	16,8%	149	18,9%	229	29,1%	235	29,8%	43	5,5%	788	100,0%
VEC	140	17,1%	192	23,4%	304	37,1%	174	21,2%	10	1,2%	820	100,0%
<b>Total général</b>	<b>955</b>	<b>15,0%</b>	<b>1152</b>	<b>18,1%</b>	<b>2079</b>	<b>32,6%</b>	<b>1845</b>	<b>28,9%</b>	<b>349</b>	<b>5,5%</b>	<b>6380</b>	<b>100,0%</b>
EAM 2011		7,3%		-1,3%		-7,4%		-5,4%		6,8%		
EAM 2004		6,7%		-6,9%		-15,3%		4,0%		11,6%		

source : Ministère de l'Intérieur

EAM : Ecart à la moyenne

Le secteur d'activité et le secteur professionnel des candidats frontistes restent en revanche très clivés. Ils demeurent essentiellement issus du secteur privé (44,6%) et sont par conséquent très nettement sous-représentés dans le secteur public (17,1%) ce qui les distingue très nettement du reste des candidats, le différentiel étant de +14,5p. pour le secteur privé et -19,9 p. pour le secteur public. Logiquement, ces écarts se retrouvent dans les secteurs professionnels des candidats puisqu'il apparaît qu'ils sont plus nombreux à exercer une profession industrielle et commerciale (+4,5p.), à être salariés du privé (+10,3p.) et très largement sous-représentés parmi les enseignants, les fonctionnaires et les professions libérales (tab. 16).

Tab. 16. Secteur professionnel des candidats des principales formations aux cantonales de 2011 (France métropolitaine hors IDF)

	Prof. agricoles	Prof. Indus et commerc	Professions libérales	Salariés du privé	Prof. de l'enseignement	Fonctionnaires (moins les enseign)	Personnels des eep publiques	Retraités	Divers	Total
COM	1,3%	1,0%	1,9%	24,0%	12,9%	15,5%	5,8%	32,2%	5,4%	1000
DVD	8,1%	12,5%	12,4%	17,7%	6,7%	7,1%	2,0%	29,4%	4,1%	751
DVG	4,4%	7,3%	6,3%	17,6%	11,5%	12,2%	2,0%	33,7%	5,1%	410
EXG	0,8%	0,0%	2,1%	21,7%	24,2%	13,8%	6,7%	27,5%	3,3%	240
FN	2,9%	11,1%	4,5%	33,2%	5,0%	3,8%	1,3%	30,2%	7,9%	1095
PG	1,1%	4,5%	5,1%	19,9%	24,4%	13,1%	5,7%	19,9%	6,3%	176
SOC	2,8%	2,9%	7,1%	19,1%	16,0%	12,4%	3,5%	28,7%	7,5%	1100
UMP	6,0%	11,0%	14,0%	20,1%	5,8%	7,1%	1,6%	23,5%	10,9%	788
VEC	3,8%	4,9%	11,0%	24,0%	19,4%	10,1%	3,4%	17,2%	6,2%	820
<b>Total</b>	<b>3,7%</b>	<b>6,6%</b>	<b>7,5%</b>	<b>22,9%</b>	<b>12,0%</b>	<b>9,9%</b>	<b>3,2%</b>	<b>27,5%</b>	<b>6,8%</b>	<b>6380</b>
<b>EAM</b>	<b>-0,8%</b>	<b>4,5%</b>	<b>-3,0%</b>	<b>10,3%</b>	<b>-6,9%</b>	<b>-6,1%</b>	<b>-1,9%</b>	<b>2,7%</b>	<b>1,2%</b>	

source : Ministère de l'Intérieur

EAM : Ecart à la moyenne



En dépit du début d'alignement perceptible pour le sexe et l'âge des candidats, le FN conserve des caractéristiques très particulières en ce qui concerne le secteur professionnel. La CSP continue donc d'être un marqueur de différenciation, comme c'est le cas d'ailleurs pour les diverses formations politiques. Tout se passe donc comme si finalement le rapprochement observé jusque-là pour le FN trahissait davantage une volonté de se conformer aux règles du jeu – implicites et explicites – afin de conquérir le pouvoir plutôt que révéler un processus d'homogénéisation. La féminisation des candidatures, même si en 2011 il n'y avait aucune obligation paritaire, peut, comme l'âge dans une certaine mesure, être interprétée comme étant une contrainte électorale s'imposant aux partis politiques. Ainsi, sur les éléments en mesure de maximiser l'obtention d'un siège, le parti d'extrême droite se soumettrait aux contraintes du jeu politique tout en conservant certaines spécificités, comme la CSP de ses candidats, car se diluer dans les caractéristiques édictées par les grandes formations politiques irait à l'encontre de la logique de dénonciation du FN.

Cette hypothèse, qui consiste à considérer que le FN se plie aux règles du jeu en matière de présentation et de sélection des candidats apparaissait également dans les éléments précédemment évoqués : la reconduction de candidats sortants, le fait de favoriser des candidats connus localement, tout cela montre que le parti d'extrême droite a identifié et s'appuie sur les ressorts favorisant l'élection. Dans ce cadre, les prochaines consultations locales – les municipales de 2014 ; les régionales et départementales de 2015 – seront essentielles à observer. D'une part, pour continuer de tester la variable « notoriété électorale » et essayer d'identifier quelle finalité se cache derrière ce recyclage des candidatures (occupation de la scène locale/problème de recrutement). D'autre part, les règles électorales pour les futures élections locales ont profondément changé (loi du 17 mai 2013) : les municipales dans les communes de 1 000 à 3 500h se dérouleront désormais au scrutin proportionnel de liste (au lieu d'un scrutin plurinominal majoritaire), et les élections départementales inaugureront le scrutin binominal dans le cadre de cantons redécoupés. Parmi les impacts qu'auront ces changements de mode d'élection, la politisation des élections municipales ainsi qu'un risque d'augmentation de l'abstention sont susceptibles de peser sur la présence du FN au niveau local.